

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté modifiant l'arrêté d'application de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (ALAE)

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE), du 1<sup>er</sup> septembre 2004 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement,

*arrête :*

**Article premier** L'arrêté d'application de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (ALAE), du 27 octobre 2004, est modifié comme suit :

*Art. 2*

*1<sup>ère</sup> phrase inchangée*

*Tableau nouvelle teneur*

#### **Entreprises:**

Eli10 SA

Groupe E SA

La Goule St-Imier

Service technique Cortaillod

SI La Neuveville

SI Peseux

#### **Communes:**

Boudry, Cornaux, Le Landeron, Milvignes (localités d'Auvernier et de Bôle), Saint-Blaise

Bevaix, Brot-Plamboz, Corcelles-Cormondrèche, Cressier, Enges, Fresens, Gorgier, La Brévine, La Chaux-du-Milieu, La Côte-aux-Fées, La Sagne, La Tène, Le Cerneux-Péquignot, Les Ponts-de-Martel, Les Verrières, Lignièrès, Milvignes (localité de Colombier), Montalchez, Rochefort, Saint-Aubin-Sauges, Valangin, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Vaumarcus

Les Brenets

Cortaillod

Une petite partie isolée du Landeron

Peseux

Viteos SA

Hauterive, La Chaux-de-Fonds, Le  
Locle, Les Planchettes, Neuchâtel,  
une partie du Cerneux-Péquignot

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 25 avril 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND